CESNI (26) 30 final
2 novembre 2026
Or. fr fr/de/nl/en

COMITE EUROPEEN POUR L'ELABORATION DE STANDARDS DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Recueil des résolutions et décisions du CESNI
Réunion du 15 octobre 2026 à Strasbourg

Communication du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre le recueil des résolutions et décisions du CESNI adoptées par le comité lors de sa réunion du 15 octobre 2026.

RÉSOLUTIONS		
CESNI 2026-II-1	Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES- TRIN), édition 2027/1	p. 2
CESNI 2026-II-2	Standard européen pour les services d'information fluviale (ES-RIS), édition 2027/1	p. 3

DÉCISIONS	
-	-

Résolution CESNI 2026-II-1

Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN), édition 2027/1

Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (« CESNI »),

vu le Règlement intérieur du CESNI, en particulier son article 9, paragraphe 1,

adopte le standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (ES-TRIN), édition 2027/1, annexé à la présente résolution,

propose le 1er janvier 2028 comme date d'entrée en vigueur conformément à l'article 10, paragraphe 2, du Règlement intérieur du CESNI.

Annexe

(séparément)

Résolution CESNI 2026-II-2

Standard européen pour les services d'information fluviale (ES-RIS), édition 2027/1

Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (« CESNI »),

vu le Règlement intérieur du CESNI, en particulier son article 9, paragraphe 1,

adopte le standard européen pour les services d'information fluviale (ES-RIS), édition 2027/1, annexé à la présente résolution,

propose le 1er janvier 2028 comme date à partir de laquelle l'ES-RIS, édition 2027/1, est applicable, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du Règlement intérieur du CESNI.

Annexe

(séparément)